

Un entretien avec M. Jean-Pierre Sueur, député socialiste du Loiret

« Faut-il taxer les grands domaines de chasse ? »

M. Jean-Pierre Sueur n'a sans doute pas, sur l'avenir de la Sologne, des idées exactement conformes à celles des grands propriétaires privés. Raison de plus pour les connaître. Après tout, pour être différents, les points de vue des uns et des autres ne sont pas forcément divergents sur tous les chapitres.

« L'immense propriété privée qu'est la Sologne, les chasses de luxe : tout cela ne choque-t-il pas un député socialiste ? »

— Le luxe, la spéculation, l'accaparement de vastes espaces par quelques-uns, le contraste entre ceux qui profitent de la Sologne sans y vivre et ceux qui y vivent difficilement — tout cela existe toujours. Il y a beaucoup à faire pour que les véritables habitants de cette région puissent y vivre et y travailler dans de bonnes conditions.

« Mais une description moyenâgeuse ou folklorique de certaines pratiques, ne doit pas masquer la double réalité économique de nombreuses chasses solognotes. Tout d'abord, le circuit économique interne de la chasse voit se développer largement certaines fraudes relatives à la non-déclaration fiscale : actionnaires « pirates », valeur foncière de la terre, signes extérieurs de richesses, etc. Des sommes considérables sont ainsi brassées qui échappent à tout contrôle, et dont on ne retrouve quelques traces que dans les frais généraux de grosses sociétés ou dans les déclarations d'importations massives de gibier d'élevage.

« En second lieu, la Sologne ne retire aucun profit économique du développement de cette activité de loisir qu'est la chasse.

« Vos amis parlaient naguère de « décolonisation » et de « nationalisation » de la Sologne. Le processus n'a pas changé : une minorité continue de s'approprier la terre pour ses loisirs, tandis que les agriculteurs perdent leur outil de travail. Comment éviter la complète disparition des agriculteurs ? »

— Nous n'avons jamais parlé de « nationalisation » de la Sologne : cela ne correspond pas à notre conception de l'aménagement du territoire.

« La remise en ordre du marché foncier est une condition nécessaire, mais non suffisante, pour enrayer le très inquiétant déclin de l'agriculture solognote. Outil de travail pour l'agriculteur, mais espace de loisir pour le chasseur, la terre est trop chère pour le premier... mais pas assez pour les chasses spéculatives.

Depuis très longtemps, la concurrence à l'achat est trop inégale, trop immorale, et l'agriculteur — le jeune surtout — n'a jamais eu les moyens de faire face. Le résultat est une véritable désertification de l'espace rural solognot. On peut même se de-

mander si le point de non-retour n'a pas été dépassé. Il faut en tout cas tenter l'impossible. Et la création d'offices fonciers sera à cet égard un atout précieux. Un premier pas sera d'ailleurs bientôt franchi puisque le plan d'urgence pour la Sologne, récemment élaboré, prévoit, dans un premier temps, l'acquisition par les SAFER d'exploitations aux fins de location ou de location-vente.

D'autres mesures doivent être prises. A court terme, il faut aider davantage les agriculteurs pour le financement des indispensables mais très coûteux aménagements hydrauliques de drainage et d'irrigation, qui revalorisent des terres ingrates.

La Sologne est classée « zone agricole défavorisée » depuis cinq ans. Cela ne lui sert à rien. Il est donc urgent de donner un contenu concret à ce classement.

« Les chasses payent fort peu d'impôts, car les landes et les friches ne produisent pas un revenu agricole. Faut-il créer un impôt sur la chasse, une taxe spéciale sur les grands domaines ? »

— La chasse est la principale activité économique de la Sologne, mais elle ne lui rapporte que des miettes (élevage du gibier, entretien des chasses). Pourquoi donc ce qui est valable pour d'autres activités de loisirs (sports d'hiver, salles de jeux, stations balnéaires, etc.) ne le serait pas pour la chasse ?

Ainsi, du fait de l'importance des friches, qui sont déclassées sur le plan fiscal, la part du foncier non-bâti dans les recettes des communes atteint un niveau anormalement bas. Il serait logique que les terres en friche soient taxées, et plus lourdement que les terres cultivées.

Quant à l'impôt spécifique sur la chasse, l'idée n'est pas nouvelle. L'ancienne taxe sur les chasses gardées a dû être supprimée en 1976 car son rapport était moindre que les frais de recouvrement. Encore aujourd'hui, la nouvelle taxe basée sur une déclaration du propriétaire ne rapporte pratiquement rien aux communes.

Décentralisation

Les socialistes solognots ont proposé une taxation des grands domaines de chasse, dont le produit servirait à financer le développement agricole, artisanal, industriel et touristique de la Sologne. Le chiffre de 100 F par hectare a même été avancé. Le recouvrement et la répartition de cette taxe seraient assurés

par les collectivités locales, et non par l'Etat.

C'est une proposition importante. Mais elle demande à être étudiée de très près, car il ne faudrait pas qu'elle soit dénaturée et aboutisse à taxer les terres agricoles ou les chasses modestes.

Il faut également tenir compte du fait que la chasse solognote traverse une certaine crise qu'elle a engendrée elle-même par le morcellement des domaines et le recours massif au gibier d'élevage.

« Comment la Sologne peut-elle mettre en valeur sa forêt ? »

— Au moment où l'on parle tant d'énergies renouvelables, la Sologne possède un atout très important avec ses forêts de taillis inexploitées.

Déjà quelques actions exemplaires sont en cours. Ainsi, à l'initiative du maire de La Ferté-Saint-Aubin, M. Jean-Claude Groeninck, un lotissement communal de deux cent cinquante pavillons sera bientôt chauffé au bois déchiqueté. Des propriétaires de bois de taillis — d'ailleurs regroupés en coopérative — participent à cette expérience. Ce type de chauffage devrait pouvoir s'étendre, aussi bien pour des lotissements que pour des entreprises. Des emplois ont déjà été créés. La forêt solognote ne peut être mise en valeur efficacement que si les collectivités locales et les propriétaires de forêts ont une volonté commune d'aboutir.

« Pensez-vous qu'un parc naturel régional puisse concilier les intérêts des ruraux, des citadins et des chasseurs ? »

— Le développement de la Sologne a été longtemps handicapé par le découpage entre trois départements. D'où la nécessité d'une structure qui couvre l'ensemble de la Sologne et qui soit un interlocuteur unique notamment par rapport à la région. Le plan d'aménagement rural, en cours de préparation, représente un premier pas.

Une bonne solution me paraîtrait de s'orienter vers la création d'un parc naturel régional. Le mot fait peur. Il faut dire que la dénomination entraîne inévitablement la confusion avec le parc national, qui est tout autre chose. En Sologne, il ne s'agirait pas seulement de préserver la nature, mais aussi et surtout de redonner un nouveau départ aux activités économiques : agriculture, sylviculture, artisanat, commerce, tourisme. Il y a donc un patient travail d'information à faire.

Propos recueillis par
RÉGIS GUYOTAT.